Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260212-NM120226DEL02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

L'an deux mille vingt-six
le : douze février
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 04/02/2026

OBJET :
AIDES SORTIES SCOLAIRES 2026
VOYAGES à l'ETRANGER

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-12/02-n° 02

ABSENTS : POILANE-TABART Valérie (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : BARBE Valérie

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions attribuées pour les voyages à l'étranger pour les élèves scolarisés dans les collèges et/ou dans les lycées.

La subvention sera donc de **30.00 euros par élève** pour les voyages à l'étranger.

Le conseil municipal confirme qu'un seul voyage à l'étranger sera subventionné par élève dans le courant de sa scolarité. Les jeunes devront avoir au préalable déposés une demande écrite avec un relevé d'identité bancaire. La liste des jeunes concernés sera demandée aux chefs d'établissement et la somme correspondante sera versée directement aux familles.

Cette décision est applicable pour la rentrée scolaire 2025-2026 et la somme nécessaire sera inscrite au Budget Primitif 2026.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Valérie BARBE

Le Maire, — Olivier RIVALLAN